

Recticel déconseille formellement à ses actionnaires d'accepter l'offre de Greiner

Recticel déconseille formellement vendredi à ses actionnaires d'accepter l'offre de rachat de son concurrent autrichien Greiner, estimant que l'offre sous-évalue fortement le groupe belge actif dans les mousses isolantes.



Par la rédaction

Temps de lecture: 2 min ⌚

Greiner a lancé en mai une OPA non sollicitée sur Recticel au prix de 13,5 euros l'action. Le groupe autrichien a trouvé un accord avec l'actionnaire principal de Recticel, la holding Compagnie du Bois Sauvage, pour reprendre sa participation d'un peu plus de 27% mais Recticel ne l'entend pas de cette oreille et a échafaudé une autre solution pour contrer cette OPA, via la vente de sa division "engineering foams" (mousses souples) à l'américain Carpenter pour 656 millions d'euros. Recticel veut ainsi se concentrer sur ses activités d'isolation.

Du côté autrichien, on persiste et signe: l'offre de Greiner est ouverte aux actionnaires de Recticel jusqu'au 17 décembre.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration de Recticel publie vendredi un "mémoire de réponse" dans lequel le conseil d'administration du groupe belge déconseille à ses actionnaires d'apporter leurs titres à l'offre autrichienne.

"À l'issue d'un examen minutieux, le conseil d'administration a conclu que l'offre ne correspondait pas à la situation ni aux intérêts légitimes de toutes les parties prenantes et qu'elle se basait sur une valorisation de la Société trop faible", souligne Recticel, qui a également nommé KBC Securities en tant qu'expert indépendant aux fins de formuler un avis sur le caractère équitable du prix proposé. KBC Securities a ainsi estimé que le "prix de 13,50 euros par action proposé par Greiner n'est pas équitable pour les actionnaires de la société d'un point de vue financier".